

## Les greffiers d'Ocquier sous les abbés de Stavelot-Malmédy

Un greffier ou secrétaire tenait tous les registres. Il était nommé par le Prince et exempt du quote avoine (1) et du waide avoine (2).

Il était en même temps échevin de la cour échevinale et échevin de la cour féodale, il recevait un traitement fixe.

Il était tenu de lire devant la porte de l'église les mandements ayant trait à l'impôt personnel et au trafic.

Il était parfois le seul membre de l'administration à savoir écrire.

1. Waide avoine : récolte faite sur le sol.
2. Quote avoine : un stier d'avoine, une poule, une petite monnaie dite « une maille ».

(Leon Caris/Ocquier 2000 ans d'un village condreuse/1965)

### Greffiers de la cour féodale de la franchise d'Ocquier

Noms	Références
J. Quelin	Acte de donation : 02 juillet 1612
André Favillon	Renseigné dans les « Reliefs d'Amas » en 1627
J. Quelin	Copie d'une lettre de Scheffart de Mérode adressée au conseil de Stavelot en 1654
L.H. Bottard	1-Attestation faite à la réquisition du Seigneur Nicolas de Vervoz : 1678 2-Exemptions de tailles janvier : 1728 3-Convention sur les moulins : 23 mai 1729
L. Bottard	1-Déclaration au sujet des testaments : 22 février 1734 2-Déclaration de publication et lecture d'ordonnance : 25 décembre 1735
Jacques Despineux	Accord à un document de Marie-Joseph Rouhar au nom de son mari : 13 novembre 1756
M. Barvaux	1.Transport 01 février 1766 2.Acte instituant à Ocquier un substitut greffier : 01 novembre 1788
A. Rouhar	1-Acte instituant à Ocquier un substitut greffier : 01 novembre 1788 2-Hausse des brebis de Jos. Gaimète et Englebert-Gosset : 10 octobre 1791 3-Hausse des effets Englebert Gosset : 18 juillet 1792